

FICHE D'INFORMATION

Office fédéral des assurances sociales

Amélioration de la conciliation entre travail et famille d'un point de vue économique

Une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie familiale est un postulat prioritaire au plan politique, pour plusieurs raisons relevant de la politique économique et de la politique du marché du travail :

- **Exploitation du potentiel du personnel qualifié** : ces dernières années, le niveau de formation des femmes s'est beaucoup amélioré et se rapproche de plus en plus de celui des hommes. L'économie ne peut se permettre de renoncer à ces ressources.
- **Besoin accru en personnel qualifié de l'économie** : compte tenu du vieillissement démographique, la difficulté de recruter du personnel qualifié ira croissant. A long terme, la demande de personnel qualifié ne pourra plus être couverte essentiellement par de la main-d'œuvre immigrée. Nos principaux partenaires commerciaux en Europe sont également confrontés aux problèmes d'une société vieillissante et prennent des mesures pour retenir leur personnel qualifié.
- **Renforcement de la croissance économique** : en Suisse, la part des femmes professionnellement actives est très élevée par rapport aux autres pays. Cependant, dans aucun autre pays de l'OCDE (hors Pays-Bas), le nombre de femmes travaillant à temps partiel n'est aussi élevé. De ce fait, l'augmentation du taux d'occupation moyen des femmes renferme un potentiel notable pour renforcer leur participation au marché du travail.
- **Financement des assurances sociales** : en raison de l'évolution démographique, la part des personnes actives dans la population globale diminue. L'augmentation de l'activité professionnelle des mères a un effet positif sur le financement des assurances sociales (volume des cotisations).

Domaines concernés

Il s'agit d'améliorer en premier lieu les conditions suivantes pour permettre à la population de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale :

- Extension de l'offre de **places d'accueil extrafamilial pour enfants** (en âge préscolaire et scolaire)
- Mise en place dans les entreprises de **conditions de travail favorables aux familles** (horaires flexibles, temps partiel, partage de postes, télétravail, etc.)
- **Réduction des incitations négatives sur le plan financier** découlant de l'exercice d'une activité lucrative (par. ex. déduction fiscale pour l'accueil extrafamilial des enfants visant à compenser le cumul des frais d'accueil des enfants et de l'augmentation du revenu imposable)

En raison de la répartition des compétences, la marge de manœuvre de la Confédération pour améliorer ces conditions est limitée. C'est pourquoi la Confédération prend non seulement les mesures qui relèvent de sa compétence, mais met également en place des outils encourageant les cantons, les communes et l'économie à prendre des mesures.

Activités de la Confédération

Le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), responsable de la politique économique et du marché de l'emploi, concentre ses activités sur des projets d'information et de sensibilisation, ainsi que sur la diffusion de bonnes pratiques pour promouvoir les conditions de travail favorables aux familles :

- La publication en 2005 d'une étude Prognos intitulée « **Analyse coûts-bénéfices d'une politique d'entreprise favorable à la famille** » a lancé le débat dans les milieux économiques sur les avantages de telles mesures pour les entreprises.
- Le **manuel PME « Travail et famille »** a été publié en février 2007. Ce manuel pratique a pour but d'aider les entreprises à prendre des mesures favorables aux familles au quotidien. Il démontre les avantages, évoque les difficultés, propose des mesures concrètes et offre des aides de mise en œuvre pratiques.
- Depuis janvier 2007, le DEFR **montre l'exemple en sa qualité d'employeur** et propose à ses salariés tout un train de mesures favorables aux familles : modèles d'horaires de travail souples, télétravail, assistance et conseils en matière d'accueil extrafamilial des enfants.
- Les questions de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle impliquant de nombreux acteurs et domaines, il y a un urgent besoin de coordination et d'information. Pour combler les lacunes en la matière, le DEFR et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) ont lancé à l'automne 2009, la **plateforme d'information « Conciliation travail-famille »** (mesures cantonales et communales) (www.travailetfamille.admin.ch). La banque de données où peuvent être consultées les politiques et les stratégies mises en place a pour objectif de favoriser l'échange d'idées et d'expériences. Elle a aussi pour but d'éviter que la roue soit continuellement réinventée. La plateforme donne une impulsion politique aux acteurs concernés et contribue ainsi à accélérer la mise en place de mesures.
- En 2011, le DEFR a lancé l'**initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié**¹. Son but est de permettre aux entreprises suisses de couvrir davantage leurs besoins en personnel qualifié par des personnes vivant en Suisse. L'amélioration de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale en est un des quatre points forts.

Documentation

Toutes les publications et de plus amples informations se trouvent sous le lien suivant et peuvent être commandées gratuitement au secrétariat d'Etat à l'économie SECO : <http://www.seco.admin.ch> → Thèmes : « Travail » → « Travail et famille/Femmes et carrière ».

Renseignements

- Anne Küng Gugler, Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, cheffe suppléante Analyse du marché du travail et politique sociale, tél. 031 322 27 85,
- Office fédéral des assurances sociales, Communication, tél. 031 322 91 95, kommunikation@bsv.admin.ch

¹ Cf. <http://www.seco.admin.ch/aktuell/00277/01164/01980/index.html?lang=fr&msg-id=41055>